# Responsable d'unité biomédicale*

*** Fiche métier supprimée dans le Répertoire des métiers de la FPH (mars 2015).**

**Planifier, organiser et piloter** la réalisation des activités concernant le parc d'équipements biomédicaux, dans son domaine : programmation, achats, installation et mise en service, maintenance, sécurité, matériovigilance, en encadrant son équipe.

**INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE**
INGÉNIERIE ET MAINTENANCE BIOMÉDICALE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 7 (Master)

CODE MÉTIER
20O40 métier supprimé dans la V3

# RÉFÉRENTIEL

## ACTIVITÉS

- Achat de produits/de prestations, dans son domaine
- Conseil aux décideurs (Directions, ligne hiérarchique) concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Contrôle et suivi de la qualité et de la sécurité des activités, dans son domaine
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Montage, mise en oeuvre, suivi et gestion de projets spécifiques au domaine d'activité
- Organisation et suivi opérationnel des activités/projets, coordination avec les interlocuteurs internes et externes
- Planification des activités et des moyens, contrôle et reporting
- Planification des investissements et/ou de maintenance et de leur suivi financier et administratif

## SAVOIR-FAIRE

- Animer et développer un réseau professionnel
- Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans son domaine de compétence
- Concevoir des dispositifs et actions de formation, spécifique à son domaine de compétence
- Concevoir un plan/programme d'investissement

- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes/externes
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes

### CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie (12028)
- Biomédical (43479)
- Conduite de projet (32035)
- Logiciel dédié de gestion de maintenance biomédicale (43479)
- Management (32054)
- Méthodes/outils de la gestion des risques (42875)
- Négociation : méthodes et techniques (15005)
- Qualité (31354)

### AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Pôle emploi Code ROME : K2203 Management et inspection en propreté de locaux

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Décret n°91-868 du 5 septembre 1991
- Arrêté du 23 octobre 1992 (consolidé au 23 septembre 2009)

# FORMATION

## Master Bioingénierie : Bioingénierie industrielle (43479)

### INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 7 (Master)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'enseignement supérieur

**VALIDEUR**
Université Paris Descartes

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Présentation de la formation

## Ingénieur en génie biomédical (12046+12081 +43479)

### INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 7 (Master)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'enseignement supérieur

**VALIDEUR**
Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy (ESIL)

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Présentation de la formation

## Diplôme d'ingénieur Spécialité génie biomédical (24351+24356+43479)

### INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 7 (Master)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'enseignement supérieur

**VALIDEUR**
Ecole polytechnique universitaire de l'Université Lyon 1

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Présentation de la formation

## Diplôme d'ingénieur Spécialité technologies de l'information pour la santé (43061+43479)

### INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 7 (Master)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'enseignement supérieur

**VALIDEUR**
Ecole Polytechnique de l'Université Grenoble 1 (Polytech'Grenoble)

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Présentation de la formation

## Diplôme d'ingénieur Spécialité génie biomédical (43479)

### INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 7 (Master)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'enseignement supérieur

**VALIDEUR**
Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)/Université de Besançon

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Présentation de la formation

## Diplôme d'ingénieur Spécialité génie biologique (12046+12081+21554+23054+43479)

### INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 7 (Master)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'enseignement supérieur

**VALIDEUR**
Université de Technologie de Compiègne (UTC)

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Présentation de la formation

# Formation d'adaptation à l'emploi des ingénieurs hospitaliers

## INFOS GÉNÉRALES

**CERTIFICATEUR**
Ministère chargé de la santé

**VALIDEUR**
Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

**TEXTES DE RÉFÉRENCES**

- Arrêté du 29 décembre 1994

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Lien vers la fiche programme EHESP

## ACCÈS

**VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation continue

**ADMISSIBILITÉ**

Formation statutaire préalable à la titularisation pour les ingénieurs hospitaliers stagiaires recrutés par voie de concours ou d’examen professionnel.

## PROGRAMME

### DURÉE

24 jours (144 h)

### MODULES

1. Approche de l’hôpital et de son environnement (Cours magistraux)
2. L'ingénieur dans les enjeux de la négociation interne de l'hôpital : management, leadership et communication (Apprentissage par des mises en situation)
3. Le management de l'achat public et ses ressources (Cours magistraux personnalisés et e-learning)
4. Management des ressources humaines (Cours magistraux et études de cas)
5. Analyse financière et contrôle de gestion (Cours magistraux et études de cas - A distance)
6. Management des situations de crises et de la conduite de projets hospitaliers (Cours magistraux et serious game)

# STATUT ET ACCÈS

## Corps des ingénieurs hospitaliers de la FPH et de l'AP-HP

### STATUT DANS LA FPH

**Catégorie A**

**Grades**

- Ingénieur hospitalier (10 échelons)
- Ingénieur hospitalier principal (9 échelons)
- Ingénieur hospitalier en chef de classe normale (10 échelons)
- Ingénieur hospitalier en chef de classe exceptionnelle (7 échelons)
- Ingénieur général hospitalier, par détachement (3 échelons)

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

**Concours externe sur titres**

Ouvert et organisé pour le compte de plusieurs établissements de la région, par l’autorité investie du pouvoir de nomination de la région comptant le plus grand nombre de lits ou, pour le compte d’un seul établissement, par l’autorité investie du pouvoir de nomination dans l’établissement intéressé

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et de l'ARS et sur son site Internet

**Condition**

- Etre titulaire d’un des diplômes d'ingénieur ou titres* figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ou d'un diplôme équivalent reconnu par le décret n°2007-196 du 13 février 2007

* Diplôme d’ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d’ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes

Diplôme d’architecte délivré par le gouvernement (DPLG) ou diplôme d’architecte délivré par l’École spéciale d’architecture (Paris)ou l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg

Diplôme technique national ou reconnu ou visé par l’État sanctionnant une formation d’une durée au moins égale à 5 années d’études supérieures après le baccalauréat, délivré dans l’un des domaines mentionnés au b de la liste concernant l’accès au grade d’ingénieur hospitalier en chef de 1re catégorie de 2e classe (i.e. ingénieur hospitalier en chef de classe normale)

---

**Concours interne sur épreuves**

Ouvert et organisé pour le compte de plusieurs établissements de la région, par l’autorité investie du pouvoir de nomination de la région comptant le plus grand nombre de lits ou, pour le compte d’un seul établissement, par l’autorité investie du pouvoir de nomination dans l’établissement intéressé

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et de l'ARS et sur son site Internet

**Conditions**

- Etre fonctionnaire ou agent en fonction dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, ainsi qu'à ceux de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements public à caractère administratif, aux militaires, et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

---

**Inscription sur une liste d’aptitude**

Après examen professionnel au niveau régional

**Conditions**

- Etre technicien hospitalier ou technicien supérieur hospitalier et justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans le corps

**OU**

- Etre technicien supérieur hospitalier et justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans le corps de 1ère ou 2ème classe

**Quota** : 1/3 des titularisations et détachements de longue durée

---

**Détachement ou integration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

**Condition**

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des mission

---

## ÉVOLUTION DANS LA FPH

**AU GRADE D'INGÉNIEUR HOSPITALIER PRINCIPAL**

**Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

**CONDITION**

- Justifier d'au moins 2 ans dans le 4ème échelon et de 6 ans de services effectifs dans le grade d'ingénieur hospitalier

---

**AU GRADE D'INGÉNIEUR HOSPITALIER EN CHEF DE CLASSE NORMALE**

**Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi après une sélection par examen professionnel**

**CONDITION**

- Justifier d'au moins 12 ans de services effectifs en tant qu'ingénieur hospitalier

**Quota** : 50% de l'effectif au plan local

---

**AU GRADE D'INGÉNIEUR HOSPITALIER EN CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

**Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

**CONDITION**

- Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5ème échelon et de 6 ans de services effectifs dans le grade, en position d'activité, ou de détachement dans un autre corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A

---

**EMPLOI D'INGÉNIEUR GÉNÉRAL HOSPITALIER**

**Par voie de détachement**

**CONDITIONS**

- Etre ingénieur hospitalier en chef de classe normale et avoir atteint le 7ème échelon de cette classe

---

**AU GRADE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL DE CLASSE NORMALE**

**Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude**

**CONDITIONS**

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 852
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 9% maximum des effectifs des élèves directeurs titularisés après formation à l'EHESP

---

**AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL DE CLASSE NORMALE**

**Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG, après avis de la commission administrative paritaire nationale après la formation EHESP**

**CONDITIONS**

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 780
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

---

**AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL HORS CLASSE**

**Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le CNG, après avis de la commission administrative paritaire nationale**

**CONDITIONS**

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 6% maximum des avancements au grade de directeurs hors classe prononcés pour les directeurs de classe normale

---

**AU GRADE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL HORS CLASSE**

**Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG**

**CONDITIONS**

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 6% maximum des avancements au grade de directeurs hors classe prononcés pour les directeurs de classe normale

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

**Relations professionnelles**

- Direction (de projet) pour le conseil à l'organisation des activités et des locaux du plateau technique
- Direction des services économiques pour les achats
- Corps médical et cadres de santé pour le conseil technique, le plan d'équipement et le choix des matériels
- Autres unités techniques et l'informatique pour la coordination des installations
- Fournisseurs pour la connaisssance du marché et les achats
- Autres responsables d'unités biomédicales pour la coordination des activités
- Réseau professionnel pour la veille professionnelle

**Structures**

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Responsable biomédical
- Ingénieur biomédical
- Responsable du service biomédical

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

**Passerelles dans la FPH**

- Responsable des services biomédicaux

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/20O40%20m%C3%A9tier%20supprim%C3%A9%20dans%20la%20V3